



RC 34 IMMOBILIER

SAS au capital de 8 000 € - RCS BEZIERS 892 080 250

Siège social : 18 Boulevard Président Kennedy 34500 Béziers

Tél : 04 86 11 22 00 - E-mail : beziers@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR92892080250 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI34012021000000004 délivrée par la CCI de l'Hérault – Activités : Transaction et Gestion - <Garantie financière Transaction : SMA Courtage 8 Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Garantie financière Gestion : SMA Courtage 8 Louis Armand 75738 Paris Cedex 15 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier\* - voir ci-dessous*)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 79 999 €	Fixes 4 166.66 euros	Fixes 5 000 euros
De 80 000 € à 109 999 €	7.08%	8.5%
De 110 000 € à 149 999 €	6.66%	8%
De 150 000 € à 199 999 €	5.83%	7%
De 200 000 € à 249 999 €	5.41%	6.5%
De 250 000 € à 299 999 €	5.21%	6.25%
De 300 000 à 449 999 €	5%	6%
De 450 000 € à 699 999 €	4.16%	5%
De 700 000 € à 899 999 €	3.33%	4%
Supérieur à 900 000 €	2.91%	3,5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## Locations – Barème à compter du 1er juin 2021

---

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

### **Honoraires pour les autres baux :**

#### **Professionnels :**

12% HT du loyer annuel, soit 14.4% TTC à la charge du preneur.

#### **Commerciaux :**

12% HT du loyer annuel, soit 14.4% TTC à la charge du preneur.

**Autres (Garage, parking, remises) :** Forfait 120 euros TTC par partie.

## Gestion locative – Barème à compter du 1er juin 2021

---

### **Honoraires de gestion :**

6.66% HT du loyer annuel, soit 8% TTC à la charge du bailleur.

### **Autres prestations :**

Assurance loyers impayés : de 2.5% à 3.5% des sommes encaissées à la charge du bailleur.